Troisième Année. — Numero 356 CINQ CENTIMES Mercredi 22 Décembre 1897

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12. TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurment.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

PRENONS GARDE!

On sait que M. Dufeuille, président du Comité royaliste, a remis sa démission au jeune Gamelle, *ci-devant* duc d'Orléans.

Si elle a laissé la masse indifférente, cette décision a vivement agité le monde conservateur, depuis les ralliés jusqu'aux derniers fidèles du principe du droit divin.

C'est que ce lâchage se produit juste à la veille de la bataille électorale et que l'homme qui rentre ainsi sous sa tente, est de ceux qui semblaient, par leur passé, par leurs attaches, par leur foi même devoir rester au nombre des derniers veilleurs de ce cadavre qu'on nomme la royauté.

Aussi les imaginations se sont-elles donné libre cours.

Les insinuations alarmistes ont plu et on s'interrogeait anxieusement dans le milieu des petits ducs, on chuchotait déjà des choses désagréables pour le prestige royal, quand le *roy* lui même s'est décidé à parler, — ou plutôt à écrire.

Nous ferons grâce à nos lecteurs de la prose princière. Qu'il leur suffise de savoir que, dans la lettre qu'il a adressée à son « cher Dufeuille » M. Philippe, trouve que la République *s'assagit* !

Pour qui sait ce que valent les mots sous une plume de prince, cette constatation de Gamelle équivaut à un bon point donné à Méline et à une approbation de la tactique des ralliés.

D'ailleurs, le doute n'est pas permis. Après avoir affirmé que la France revient à des idées modérées et conservatrices, M. Philippe ajoute :

— « Mes amis auraient mal agi si, par un soi-disant esprit de parti, ils avaient cherché à entraver ce mouvement salutaire. »

On pouvait espérer qu'une abdication en bonne et due forme allait suivre. Point. Le rejeton du Comte de Paris y va au contraire de l'habituel couplet sur les avantages de la monarchie constitutionnelle pour laquelle, dit il, les ralliés travaillent.

Et il a raison, cet homme :

Ne pouvant forcer la place, les royalistes l'ont contournée et ils se sont installés dans la République que on se proclamant républicains.

Mais que nous les laissions faire et nous les verrons bientôt jeter bas le masque pour tenter la restauration du trône écroulé.

Ce n'est plus un mystère pour personne que pour cette œuvre de réaction, ils ont la complicité du gouvernement.

Aux républicains, il appartient donc de redoubler de vigilance.

Les élections approchent : qu'ils s'unissent étroitement afin d'en finir avec un ministère traître à la démocratie et aux traditions révolutionnaires.

Nous avons la confiance que Philippe, Méline et leurs ralliés seront balayés comme des fétus de paille par la nation consultée, mais encore faut-il que chacun se pénètre du danger que court la République devant les moyens jésuitiques de ses adversaires et de ses faux amis.

G. SIAUVE-EVAUST.

INFORMATIONS

INTÉRIEUR

MANIFESTATIONS DÉMOCRATIQUES DE DIMANCHE

Paris, 20 décembre.

Dimanche, ont eu lieu, dans un grand nombre de départements, des manifestations démocratiques qui témoignent du réveil de l'opinion et de la réprobation générale du pays contre la politique équivoque du cabinet Méline.

A Châteauroux (Indre) ; à Gisors (Eure) ; à Dôle (Jura) ; à Sannois (Seine et Oise); à Givors (Rhône); à Nogent sur Marne (Seine); à Bresles (Oise); à Parthenay (Deux Sèvres) etc., des ordres du jour ont été votés, désavouant la politique de Méline qui livre la République à la réaction cléricale.

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

Paris, 20 décembre.

Parmi les noms mis en avant pour le poste de gouverneur général de la Banque de France, devenu vacant par le départ de M. Magnin, on cite avec insistance celui de M. Boutin, directeur général des contributions directes.

L'ECHARPE ROUGE DE M. MÉLINE

Paris, 20 décembre.

Il vient d'arriver une bien cruelle mésaventure à M. Méline.

Dans le *Petit Provençal*, M. Nadar, l'artiste photographe bien connu, dit :

« En 1871, j'ai moi même reçu M. Méline qui se présentait à mon atelier (alors boulevard des Capucines, 35), pour faire faire son portrait *ceint de l'écharpe rouge* des membres de la Commune, et c'est ainsi que je le photographiai, bardé d'écarlate. »

C'est précis et c'est net. Mais il ne faudrait pas connaître M. Méline pour penser qu'il s'incliverait devant cette affirmation.

« Domenica », a-t-il télégraphié à la *République française*, laquelle a démenti.

Donc, il paraît que M. Nadar a mal vu. M. Méline était ceint de l'écharpe tricolore d'adjoint au maire du premier arrondissement.

Piteux !

INSATIABLE CUPIDITÉ CLÉRICALE

Paris, 20 décembre.

Il y a quelques jours, dans un couvent de la Touraine, une vente aux enchères a eu lieu, qui révèle les préoccupations mercantiles des religieuses et du clergé.

On a mis en vente, en effet, un stock de quarante kilogrammes de cheveux coupés aux novices lorsqu'elles prennent le voile. A trois cents grammes de cheveux en moyenne par tête, cela représente la dépouille de cent trente jeunes filles.

Il n'y a pas de petits profits, dira-t-on. Soit ! Mais ne trouvez-vous pas absolument ignoble ce trafic que la plus basse cupidité a pu seule suggérer ? Décider des jeunes filles à sacrifier leur plus belle parure, pour aller ensuite vendre au plus offrant et dernier enchérisseur les cheveux de ces pauvres dupes: faire servir Dieu et la religion à cet abominable commerce, il n'y avait que les cléricaux pour trouver cela !

ALLIANCE DU GOUVERNEMENT ET DES CLÉRICAUX

Thiers, 20 décembre.

Le sous-préfet de Thiers ayant obtenu un congé, le préfet du Puy de Dôme a désigné pour remplir l'interim de la sous préfecture en son absence, qui ? sous le donnons en mille : le seul conseiller général réactionnaire de l'arrondissement de Thiers, M. Thave-Chassaigne.

M. Thave-Chassaigne, bonapartiste et clérical, cousin de M. Chassaigne-Goyon, conseiller municipal, non moins réactionnaire, de Paris, est, d'ailleurs, le concurrent probable du député républicain sortant aux élections générales.

C'est vraiment exquis.

La voilà, l'alliance du gouvernement avec les cléricaux et les réactionnaires.

LES FUNÉRAILLES D'ALPHONSE DAUDET

Paris 20 décembre.

Les obsèques d'Alphonse Daudet ont eu lieu à midi en présence d'une affluence considérable. Le tout Paris artiste et littéraire, assistait aux obsèques, qui ont eu lieu à Sainte-Clotilde.

De légers murmures se sont fait entendre au moment où M. Emile Zola a pris l'un des cordons du poêle.

L'inhumation a été faite au Père Lachaise, après un court adieu de M. E. Zola.

UNE VOIE ALLEMANDE DE PÉNÉTRATION

Paris, 20 décembre.

La *Libre Parole* apprend de source certaine qu'une nouvelle voie allemande de pénétration en France est décidée. Cette nouvelle ligne stratégique a pour but de mettre la forteresse de Mayence directement en communication avec la forteresse de Metz et la France.

ETRANGER

EPOUVANTABLE TERREUR EN TURQUIE

Constantinople, 20 décembre.

On raconte des choses horribles sur les atrocités dont se sont rendus coupables les soldats turcs en Macédoine. La justice sommaire est à l'ordre du jour : on a jugé de cette façon plus de cent personnes depuis quelques jours. Les soldats turcs ravissent des femmes et saccagent des villages bulgares, et font subir d'atroces tortures aux prêtres ; un de ces malheureux a été brûlé vif.

L'ambassadeur d'Italie a protesté auprès de la Porte non seulement contre la condamnation aux travaux forcés de la jeune fille arménienne, Mlle Annik, âgée de seize ans, à peine arrêtée pour avoir porté aux ambassadeurs une lettre émanant du Comité révolutionnaire, mais aussi contre les tortures qu'elle avait subies. L'héroïque enfant n'a rien voulu confesser et les tortures l'ont rendue estropiée pour toute la vie.

Mourif Effendi, secrétaire du sultan, s'est suicidé d'un coup de revolver au moment où les gardes albanais entraient chez lui pour l'arrêter comme suspect d'avoir participé au complot jeune turc.

LES SUICIDES DANS L'ARMÉE ALLEMANDE

Strasbourg, 20 décembre

Il y a quelques jours, un soldat du 14e régiment d'artillerie à pied, en garnison à Strasbourg, à la suite d'une réprimande que lui avait faite un sergent s'est pendu dans sa chambre. Des camarades survenus à temps, ont coupé la corde et ont réussi à le rappeler à la vie.

Deux jours plus tard, deux autres soldats du même régiment ont également cherché à mettre fin à leurs jours en se précipitant d'une fenêtre sur le pavé de la cour. L'un d'eux s'est cassé les deux bras, l'autre en a été quitte pour des blessures sans gravité.

EXPLOSION DE DYNAMITE EN ESPAGNE

Madrid, 20 décembre

Une dépêche de Pampelune annonce qu'une explosion de dynamite s'est produite dans l'usine Algaicos, effondrant un mur, tuant trois hommes et en blessant grièvement dix autres. Les pertes matérielles sont importantes, car un incendie s'est déclaré à la suite de l'explosion.

L'Affaire Dreyfus

Paris, 20 décembre.

On croit que M. le commandant Ravary pourra remettre son rapport, jeudi, au général Saussier. Il est probable que M. Esterhazy sera déféré au conseil de guerre. En ce cas, il comparaîtrait devant lui immédiatement après la décision de M. le gouverneur de Paris, c'est à-dire dans les premiers jours de janvier.

— L'*Echo de Paris* se dit en mesure de déclarer que le rôle du colonel Picquart dans l'affaire Dreyfus a été défini très exactement par le général de Pellieux.

Notre confrère dit qu'il est certain que le colonel Picquart sera l'objet d'une mesure disciplinaire.

— D'après le *Gaulois*, le conseil de guerre qui sera chargé de juger le commandant Esterhazy — qui a demandé lui-même cette juridiction — siégera soit le 30 décembre, soit le 3 janvier, en tous cas, durant la trêve des confiseurs.

LA FORMATION D'UN PARTI

Tout parti politique a au moins deux figures : la sienne et celle que lui prêtent ses adversaires.

Moins que tout autre, le parti socialiste pouvait échapper à cette loi. Ses origines, son développement fournissent matière aux interprétations les plus perfides, les plus calomnieuses. Ses ennemis ne s'en sont point abstenus. Ils se sont fait un jeu d'outrer ses traits, de défigurer sa physionomie.

Ce n'est guère qu'à la suite des élections générales, en 1893, que le socialisme en France a conquis droit de cité parmi les partis politiques. Jusqu'à cette date il avait paru demeurer comme en marge de la vie parlementaire.

Non que depuis la naissance de la troisième République, pour ne pas remonter plus haut, il n'eût marqué sa place dans l'activité nationale.

Sans doute la Commune avait été un mouvement politique autant, au moins, que socialiste. Son explosion fut le cri véhément de consciences républicaines et patriotes, exaspérées par l'incurie et les fautes du gouvernement de la Défense nationale, décidées à tout pour barrer le chemin à la monarchie, dont le spectre falot apparaissait derrière la majorité violemment réactionnaire de l'Assemblée de Bordeaux.

La révolution parisienne n'en revêtit pas moins, par la force des choses autant que par la volonté d'un grand nombre de ses partisans, un caractère nettement socialiste. Sa défaite fut un deuil pour le socialisme international.

Un grand silence suivit la semaine sanglante. Dispersés aux quatre coins du monde, en exil ou au bagne, les vaincus ne reprirent la parole et l'action qu'au lendemain de l'amnistie.

A leur retour en France, ils trouvèrent les choses bien changées. La République était en possession incontestée du pouvoir : les partis de droite semblaient, après leurs défaites du 24 et du 16 mai, définitivement réduits. De jeunes hommes, par contre, avaient recueilli le verbe et la tradition socialistes. Une agitation très réelle et qui grandissait entre-choquant aux réunions publiques du quartier Latin les formules des diverses écoles.

Le mouvement avait trop peu de profondeur pour que le pays en eût même la perception. Le terrain électoral n'était point préparé pour les nouvelles semailles. Le suffrage universel était presque hostile : indifférent.

Il se produisit alors, dans les rangs peu nombreux du parti socialiste, un phénomène inévitable. Les ardeurs que ses partisans ne pouvaient déployer dans les assemblées électives contre leurs ennemis se firent jour dans leurs propres groupements contre les camarades de lutte.

Des nuances de programme, des différences de tactique fournirent prétexte aux plus vives dissensions. Des groupes s'opposèrent, des chefs furent glorifiés, d'autres excommuniés, traînés aux gémonies.

Ces scissions violentes, ces éclats bruyants, ce temps à autre de brutales condamnations, révélaient au grand public les subites manifestations de l'existence du socialisme. Elles étaient les symptômes d'un travail intérieur et fécond qui préparait l'avenir.

Sur plusieurs points du pays des congrès ouvriers s'étaient tenus, où, avec autant de netteté que de hardiesse, s'envisageait la question sociale et s'affirmaient des solutions.

Sous l'effet de ce travail un personnel se recrutait. En province comme à Paris, des militants se recrutaient qui à leur tour faisaient œuvre de propagande et d'éducation. Les groupements se multipliaient. Le vote de la loi sur les syndicats professionnels imprimait à l'action ouvrière un redoublement d'activité. Le public s'habituait à entendre la parole socialiste.

Des victoires électorales avaient été remportées. Les portes de l'Hôtel-de-Ville, à Paris, avaient été franchies par une petite minorité socialiste. Les élections générales de 1885 introduisirent au Palais-Bourbon des ouvriers, comme Basly, des hommes de la Commune, comme Camélinat.

L'heure était proche où le socialisme allait devenir un péril. Elle sembla retardée par l'éruption du boulangisme.

Mais en habituant les partis de droite à prononcer le mot de République, en préparant la constitution de la majorité aujourd'hui groupée derrière M. Méline, le boulangisme rendait inévitable la formation d'un autre parti ; il avançait le moment où, la forme politique n'étant plus en cause, c'est sur la question sociale que se livreraient, dans la République, les batailles électorales.

Le rapprochement d'un certain nombre de radicaux avancés et des socialistes fut la conséquence logique de la concentration qui, à l'autre bout de l'horizon politique, commençait à s'opérer entre réactionnaires et républicains modérés.

Les élections générales de 1893 en furent notamment influencées. Les éléments républicains extrêmes que la haine de l'opportunisme avait jetés dans le boulangisme, un certain nombre de radicaux socialistes firent corps avec les socialistes pour marcher au scrutin.

On sait le résultat. Il a eu sur notre politique générale depuis quatre ans, une répercussion certaine. Son premier effet a été d'imprimer au socialisme une physionomie très différente de celle que ses ennemis se plaisaient à lui donner.

Tout d'abord la présence sur les bancs de la Chambre de cinquante députés qui s'en réclamaient ne souffrait plus qu'on le traitât en quantité négligeable.

Leur action concertée et réglée a porté le dernier coup à la légende.

On les a vus intervenir dans tous les débats. Ils ne se sont pas contentés, comme ils l'ont fait à maintes reprises, d'exposer leurs théories d'avenir. Pas une occasion ne leur a échappé de défendre une amélioration, de voter une réforme.

Les six mois que le ministère Bourgeois a bien voulu durer leur ont permis de fournir la mesure de leur esprit politique.

L'expérience poursuivie au Palais-Bourbon a été complétée et corroborée dans cinquante communes par la gestion de municipalités socialistes.

C'est ainsi que peu à peu le socialisme a pris devant le pays figure d'un grand parti, en pleine possession de son programme et de sa méthode. C'est sous cette forme qu'aux élections prochaines il se présentera devant le suffrage universel.

A. MILLERAND,
Député de la Seine.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 20 décembre.

La Chambre tiendra deux séances aujourd'hui.

La gauche radicale, dans la réunion qu'elle a tenue aujourd'hui, a examiné la motion dont M. Hubbard doit prendre l'initiative et qui, comme on le sait, a pour objet de faire venir immédiatement en discussion les articles de la loi de finances relatifs aux ressources nécessitées par le dégrèvement du quart de l'impôt foncier.

Le groupe a jugé qu'il était préférable de grever cette motion sur la discussion du projet de douzièmes provisoires.

M. Hubbard s'est rangé à cet avis.

En conséquence le débat ne viendra que demain mardi, puisque le projet de douzièmes, qui est déposé aujourd'hui doit être préalablement examiné par la commission du budget.

Séance du matin

Présidence de M. Brisson, président

La séance est ouverte à 9 heures.

LES DROITS SUR LES PORCS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions de loi de MM. Jonnart, des Rotours, Laniel, modifiant les droits de douane sur les porcs, les viandes de porc, les saindoux, etc.

M. Graux combat les propositions. La crise ne tient pas aux causes que l'on croit, elle s'explique par des raisons naturelles. Les augmentations qu'on propose ne remédieront pas au mal, elles lèseront les intérêts du consommateur et ceux du commerçant, qu'on sacrifie toujours au consommateur.

M. Graux président de la commission, attribue la crise à l'augmentation des importations. La commission voulait apporter un projet d'ensemble, mais le temps pressait. Pour aboutir à un résultat pratique et immédiat, elle a détaché le projet actuel. Il protègera le cultivateur sans nuire à personne.

Jaurès reconnaît l'existence de la crise. Il ne demande pas mieux qu'on protège le paysan, mais le projet n'est qu'un trompe-l'œil.

En réalité, c'est l'intermédiaire que l'on protège. Ce sont les abus de notre système commercial, ce sont ces mesures contre le pseudo-saindoux qu'il fallait proposer.

M. Jonnart. — Nous sommes de cet avis. Je demande au gouvernement de prendre des mesures de réglementation intérieure.

Jaurès. — La crise dure depuis trois ans ; s'il dépendait du gouvernement d'y remédier par mesures de réglementations intérieures, que ne l'a-t-il fait plus tôt ? (Très bien à l'extrême gauche).

M. Méline est aujourd'hui délégué par quelques-unes des forces agricoles qu'il a mises en mouvement. Hier, c'étaient les syndicats agricoles dont parlait M. d'Hugues, contre lesquels il est obligé de se défendre. S'il avait cru lui-même à l'efficacité de la mesure qu'on nous propose aujourd'hui, il en aurait pris l'initiative, mais il savait bien le contraire.

Il a la préoccupation de rendre possibles des négociations économiques avec les Etats-Unis, le seul pays où il y ait un mouvement de bimétallisme sérieux. Ces négociations, en risque de les compromettre par le vote de la proposition actuelle. La France ne peut cependant pas se fermer le monde entier ! (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président du conseil voit une des causes de la crise dans la surproduction du porc. En ce qui concerne l'importation du porc sur pied, il ne croit pas qu'elle ait l'influence qu'on prétend. C'est donc principalement la charcuterie qu'il faut frapper à l'entrée. Mais le droit de 50 francs paraîtrait suffisant au gouvernement.

Quoi qu'en pense M. Jaurès, les Etats Unis ne se plaindront pas de cette augmentation.

Pour la falsification des saindoux, elle est difficile à atteindre.

Jaurès constate que le président du conseil désapprouve le droit sur les porcs, trouve excessif le droit sur la charcuterie et enfin pour le saindoux s'est déclaré partisan des mesures administratives.

Nous sommes loin de cette idée d'un droit de douane destiné à sauver l'agriculture. Ce sont là d'importantes déclarations qu'il était intéressant de relever. (Applaudissements à l'extrême gauche).

La discussion générale est close.

Les articles du projet sont adoptés. Le droit sur les porcs vivants est fixé à 12 fr. le droit sur la charcuterie à 50 fr., chiffre du gouvernement accepté par la commission. Le droit sur les saindoux est fixé à 35 fr.

L'ensemble du projet est adopté par 418 voix contre 97.

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi

Présidence de M. Brisson, président.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

M. Cochery dépose le projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1898 du deux douzièmes provisoires.

Le projet de loi est renvoyé à la commission du budget.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

Après le tirage au sort des bureaux, la Chambre reprend la discussion du budget des travaux publics.

Le chapitre 57 est adopté, malgré un amendement de M. Charpentier.

Sur le chapitre 58 (travaux de défense contre les inondations), M. Alicot demande d'élever à un million le crédit de 200,000 fr., consenti pour ce chapitre.

M. Turrel déclare que le crédit est suffisant pour faire face aux travaux urgents.

M. de Lasteyrie, rapporteur du budget consent à élever de 100,000 fr. le crédit.

M. Alicot retire son amendement qui est repris par M. Rama. Il est repoussé.

Le chapitre 58 est adopté.

Sur le chapitre 59 (amélioration et extension des ports maritimes), M. Raiberti propose une augmentation de 2,100,000 fr.

M. Brindeau appuie l'amendement de M. Raiberti.

M. de Lasteyrie constate que depuis quelques années la France a dépensé 200 millions à l'amélioration des ports au lieu de concentrer ses efforts sur un point comme nos voisins.

Le rapporteur invite ses collègues à limiter les dépenses aux ressources budgétaires.

L'amendement Raiberti est repoussé par 269 voix contre 260.

Le chapitre 58 est adopté, avec un relèvement de 8 0.000 francs proposé par la commission.

Les chapitres 60 et 61 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 50.

GAMELLE SE "RALLIE" AUSSI

Paris, 20 décembre.

Dans une lettre à son infidèle Dufeuille, le prince Gamelle annonce que le moment étant venu d'agir, il se tiendra coi et il invite ses amis et connaissances à faire de même.

Donc aux prochaines élections, les royalistes, s'ils veulent complaire à leur chef, voteront pour les candidats de l'*ordre social*. On sait que ces deux mots expriment l'opposition systématique à toutes les réformes, et la guerre aux institutions fondamentales de la République.

C'est donc ni plus ni moins que le ralliement, tel que l'enseigne et le pratique Léon XIII, dont Philippe vient de donner le signal aux derniers débris de l'intransigeance monarchiste.

Les journaux ministériels n'osent manifester de cet événement une joie trop bruyante. Ils se contentent d'en inférer que par sa sagesse et sa fermeté le cabinet Méline a su imposer la République à ses pires ennemis.

Par quels moyens, il a obtenu ce résultat, nul ne l'ignore. Il lui a suffi de renier une à une toutes les garanties démocratiques, de les livrer par lambeaux à la réaction, de jeter en pâture aux vieux partis les éléments de progrès qui avaient si puissamment aidé au développement de l'esprit républicain. De plus, il a rétabli à tous les degrés de la hiérarchie administrative, le favoritisme et la terreur cléricale.

Il n'est donc pas étonnant que le prétendant lui même ait jugé inutile de mettre la main à l'ouvrage. Comme il le dit avec un à-propos que nous n'attendions pas d'un pareil jocrisse, « on travaille pour sa cause » et il ne lui reste plus qu'à attendre sous l'orme que la besogne soit achevée.

A cette heure, personne ne peut conserver la moindre illusion sur le pacte passé entre Méline et le dernier des prétendants. Nous avons, suivant la formule habituelle, les aveux d'un des coupables. Quant à l'autre, comme il ne dit jamais que le contraire de la vérité, ses dénégations valent à nos yeux les affirmations les plus catégoriques.

LE PROCÈS DU PANAMA

Paris, 20 décembre.

L'affluence est moins grande que samedi. Le gros morceau du procès était, en effet, l'interrogatoire d'Arton. Maintenant, l'intérêt paraît languir pour le public.

Sans attendre le verdict du jury, l'opinion a prononcé son arrêt; dès qu'elle a vu que seuls des adversaires du ministère étaient traduits devant la Cour d'assises, tout le monde a compris que la politique était intervenue pour modifier l'action de la justice.

A qui fera-t-on croire, en France, que les acheteurs de conscience, n'ont pas trouvé accès auprès des députés opportunistes ? Quand on veut trop prouver on ne prouve rien.

De qui se moque-t-on, en cette occurrence ? La France n'a pas la naïveté de croire qu'il n'existait aucune brebis galeuse dans la majorité, alors que les juges d'instruction ont su en découvrir dans la minorité hostile au Cabinet.

Des ordonnances de non lieu, sous la pression de la chancellerie, des arrêts favorables de la Chambre des mises en accusation ont pu soustraire les amis politiques de M. Méline compromis dans le Panama, à la honte de s'asseoir sur les bancs de justice où les malfaiteurs prennent place. Mais rien ne réussira à détruire des soupçons trop justifiés.

Une fois de plus se vérifie cette vérité que la loi est un filet laissant échapper les gros poissons et ne prenant que les petits.

Sous le proconsulat de M. Méline on n'a rien à craindre du Code quand on vote pour le Cabinet. Il est avec le chef ministériel des accomodements. Que l'on voile la statue de la justice !

Les jurés, après avoir entendu Arton, ont pu déjà se rendre compte de la singulière besogne que le gouvernement voudrait leur faire exécuter. Les huit hommes politiques qui comparaissent devant eux ne représentent évidemment s'ils sont coupables, que le menu fretin des parlementaires corrompus et il est manifeste qu'ils n'ont été choisis parmi leurs collègues que pour jouer le rôle de bons émissaires chargés de tous les péchés de l'opportunisme.

SECONDE AUDIENCE

L'audience est ouverte à midi, devant une salle peu garnie. La Cour accepte la constitution des parties civiles qu'elle avait réservée. Ces parties sont représentées par Me Ménard.

SUITE DE L'INTERROGATOIRE D'ARTON

Dès l'ouverture de l'audience, le président examine le cas de M. Richard, député de la Drôme, décédé le 31 août dernier.

Bien qu'il soit mort, il est indispensable dit-il, que le jury sache qu'il est un des parlementaires qui avait été corrompus par Arton. M. Richard avait touché 24 800 francs, il l'avait d'ailleurs reconnu à l'instruction.

Arton, de son côté, confirme que M. Richard lui avait prêté son concours dans le travail parlementaire.

L'action publique est éteinte à l'égard de ce député, et ce n'est que pour mémoire dit le président, que nous nous sommes occupés de son cas.

Il aborde ensuite le fait concernant M. Saint-Martin, député du Vaucluse.

Le président. — Quelle somme lui avez vous remise ?

Arton. — 50.000 fr.

Le président. — Il nie les avoir reçus.

Arton. — Sa mémoire lui fait certainement défaut.

J'ajoute que je lui ai remis cette somme en deux fois, 15.000 francs, puis 35.000 francs. Ce n'était pas pour le corrompre.

Nos relations étaient telles que je n'aurais pas eu besoin d'avoir recours à ce procédé pour qu'il vote en faveur du projet.

Le président examine encore le cas de M. Maret.

Le président. — Rappelez-moi comment vous avez remis à M. Maret les quatre-vingt-dix mille fr. en deux fois.

Arton. — Parfaitement. J'ai remis tout d'abord, en voiture, cinquante mille francs à M. Maret. Mais, voyant sa surprise de ne recevoir que cette somme j'ai ajouté : « Ce n'est que la moitié de ce que je vous dois. » C'est au *Radical* que je donnai à M. Maret quarante autres mille francs, demeurant ainsi son débiteur de dix mille francs.

D. — M. Maret nie absolument avoir rien reçu de vous.

R. — Je le sais.

D. — Est ce que vous avez remis de l'argent à M. Antide Boyer ?

R. — Oui. M. le président je lui ai donné d'abord trois mille francs à la Chambre et postérieurement sept mille francs, au total dix mille francs.

D. — M. Antide Boyer s'élève contre vos dires. Il n'a reçu de vous, dit-il, que trois mille francs à titre de prêt, qu'il vous aurait remboursés.

R. — Ce que dit M. Antide Boyer est inexact ; j'ai même payé en 1889 un billet de trois cents francs en l'acquit de M. Antide Boyer : c'est tout ce que je puis dire. J'ajoute que les trois mille francs n'ont point été donnés à M. Antide Boyer pour le Panama.

D. — L'instruction a constaté cependant que M. Antide Boyer avait voté pour votre projet.

D. — Avez vous remis quelque chose à M. Planteau ?

R. — Oui, trente mille francs.

D. — M. Planteau déclare n'avoir reçu les trente mille francs en question qu'à titre de prêt et pour acheter une imprimerie.

Arton. — J'ai donné à M. Planteau les trente mille francs sans restriction, après